

ÉPREUVES	COEFF.	FORME	DURÉE
Culture générale et expression	4	Ecrit	3 H
LV1	2/2	Ecrit / Oral	2H + oral 20 min
Environnement juridique et économique des activités immobilières	4	Ecrit	3 H
Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location	4	Ecrit	3H
Administration des copropriétés et de l'habitat social	6	Ecrit	3H
Construction d'une professionnalité dans l'immobilier dans le contexte de changement climatique	3/3	Ecrit / Oral	2H + oral 30 min
Epreuve facultative LV2	1	Oral	20 min

En cas d'échec partiel à l'examen, le candidat conserve le bénéfice de ses notes (supérieures ou égales à 10/20) pendant 5 ans. Durant cette période, le candidat peut représenter son examen.